Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026100-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/10/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de M. LINO François ; M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de Mme LUCAS Charlotte ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey ; Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. VINCE-MOUGENOT Arthur
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/100 – AFFAIRES GENERALES / Commission d'Appel d'Offre (CAO) : composition

Monsieur le maire présente le point.

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. Dans ce cadre, c'est la commission municipale « Marchés publics » qui se réunit.

En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

La CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) pour une commune de 3 500 habitants et plus, du maire (ou de son représentant) et de 5 membres du conseil municipal.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20261015-2026100-DE

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire : BROHAN Christophe, LE JALLÉ Régis, LANCELOT Aurore, LUHERNE Marie-Andrée, LENGLINE Mélanie.

Sont candidats au poste de suppléant : LE BOUTEILLER Fanny, MOUQUET Sonia, LEDAN David, MONSARD Dominique, PAULAY Gaëlle.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De désigner la composition de la commission d'appels d'offres (CAO) :**
 - **5 membres titulaires :** BROHAN Christophe, LE JALLÉ Régis, LANCELOT Aurore, LUHERNE Marie-Andrée, LENGLINE Mélanie.
 - **5 membres suppléants :** LE BOUTEILLER Fanny, MOUQUET Sonia, LEDAN David, MONSARD Dominique, PAULAY Gaëlle.
- **Autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)